

**ATELIER REGIONAL DE RESTITUTION ET DE
VALIDATION DE L'ETUDE SUR LES
CONTRAINTE ET LES BESOINS DES PME DE
LA FILIERE BOIS EN AFRIQUE CENTRALE FACE
A L'APV ET AU RBUE**

COMMUNIQUE FINAL

Douala, Hôtel La Falaise, 10 au 11 avril 2014



Du 10 au 11 avril 2014 s'est tenu à Douala au Cameroun dans la Salle Toula de l'Hôtel La Falaise, un Atelier Régional de restitution et de validation de l'étude sur les contraintes et les besoins des PME de la filière bois *en Afrique centrale* face à L'APV et au RBUE.

Cet atelier a été organisé par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) avec l'appui technique d'European Timber Trade Federation (ETTF), sous la facilitation de l'Institut Européen des Forêts (EFI) et le soutien financier de l'Union européenne (UE) dans le cadre du programme ECOFAC V.

Cet atelier a connu la participation des représentants des institutions et organisations suivantes :

- les points focaux du processus des négociations APV/FLEGT du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la RDC ;
- les représentants des associations et syndicats des PME de la filière bois du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la RDC ;
- le représentant de la Délégation de l'UE au Cameroun ;
- les représentants de deux ONGs qui mettent en œuvre des projets d'accompagnement des PME de la filière bois (FODER et NEPCon).

L'objectif de cette rencontre était de :

1. Echanger sur les défis rencontrés par les PME face à la mise en œuvre des exigences de conformité légales de l'APV et du RBUE ;
2. Valider les contraintes mises en évidence par les parties prenantes et les actions d'accompagnement préconisées par ces dernières lors des missions d'enquête ;
3. Apporter des éclaircissements aux PME sur les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché de l'Union européenne dans le cadre du RBUE.

Cet Atelier visait à atteindre les résultats suivants :

1. Les défis/contraintes rencontrés par les PME de la filière Bois face à la mise en œuvre de l'APV et du RBUE sont identifiés et retenus de façon consensuelle ;
2. Les actions d'accompagnement préconisées par les parties prenantes lors des missions d'enquête sont enrichies et validées ;
3. Le plan de renforcement des capacités des PME à la conformité à l'APV et au RBUE est validé ;
4. Des éclaircissements sont donnés aux PME sur les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché de l'Union européenne dans le cadre du RBUE.

I. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture était présidée par le Secrétaire Général des Services du Gouverneur de la Région du Littoral, représentant le Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF). Elle a été marquée par les allocutions des personnalités ci-après :

1. Monsieur Carl FROSIO, représentant de Madame l'ambassadeur, Chef de Délégation de l'UE au Cameroun ;
2. Monsieur Honoré TABUNA, Coordonnateur du Programme ECOFAC V, de la CEEAC ;
3. Monsieur Etienne Ludovic NGBWA, Secrétaire Général des Services du Gouverneur de la Région du Littoral, représentant le MINFOF.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après la cérémonie d'ouverture, trois groupes d'exposés ont été faits en plénière.

Le premier groupe d'exposés introductifs a porté sur les sujets suivants :

- CEEAC : Vision, missions, objectifs en rapport avec la filière bois et les PME, par Monsieur TABUNA Honoré ;
- Cellule FLEGT Régionale : ancrage institutionnel, missions, activités, par Monsieur AZANTSA Symphorien, Expert de la Cellule FLEGT Régionale.

Le deuxième groupe d'exposés a porté sur la restitution des rapports de l'étude sur les contraintes et les besoins des PME de la filière bois en Afrique centrale face à l'APV-FLEGT et au RBUE ainsi que du Plan de renforcement des capacités. Ces exposés ont été présentés par Monsieur YENE Germain, consultant ETTF.

Les opportunités d'accompagnement des PME de la filière bois du Cameroun à travers les projets ont fait l'objet du troisième groupe d'exposés. Ces projets étaient présentés par FODER et NEPCon.

Les résultats de l'étude montrent que les PME de la filière bois font face aux contraintes ci-après :

- les contraintes relatives à la viabilité des organisations de PME et la contribution du «groupe» PME aux débats (APV/RBUE) parmi lesquelles les insuffisances de structuration et de fonctionnement de leurs associations/syndicats;
- les contraintes relatives aux aspects techniques dont la méconnaissance des textes, des normes techniques et autres insuffisances dans la maîtrise et la mise en œuvre des approches techniques;
- les contraintes relatives aux aspects financiers notamment l'étroitesse des capacités financières des PME et les difficultés de mobilisation des ressources financières additionnelles auprès des institutions indiquées;
- les contraintes relatives à l'approvisionnement en bois légal pour les PME opérant dans la deuxième et/ou la troisième transformation (fabricants de meubles et assimilés);
- les contraintes relatives au management pratiqué dans les PME compte tenu des choix économiques inappropriés, l'insuffisance dans les choix stratégiques et opérationnels.

Après échanges et débats, les participants ont validé l'étude présentée et ont retenu les priorités ci-après liées aux contraintes majeures:

1. L'accès à la ressource ;
2. L'accès au financement
3. La fiscalité forestière dans certains pays de la sous-région ;
4. La promotion du marché entre PME régionales ;
5. Le renforcement de capacité sur le plan managérial ;

6. L'accès aux nouveaux marchés et la consolidation des marchés traditionnels.

Se fondant sur ces priorités, les recommandations suivantes ont été formulées :

A la CEEAC :

- Promouvoir la vision d'un développement économique sous régional mettant au centre les PME/PMI ;
- Faciliter la mise en place d'une plateforme d'échange et de concertation dans l'optique de la création d'un organisme professionnel chargé de défendre les intérêts des PME/PMI de la filière forêt-bois sous-régionale ;
- Promouvoir l'accès des PME/PMI au marché sous régional et africain (exemple : allègement des barrières douanières et création des marchés virtuels) ;
- Promouvoir de nouveaux marchés et consolider les marchés traditionnels à travers la participation des PME/PMI aux échanges internationaux (exemples : foires et fora) ;
- Assurer le renforcement des capacités des PME/PMI sur le plan managérial et technique en fonction de leurs besoins.

Aux Etats :

- Mettre en place une législation plaçant les PME/PMI au centre du modèle économique et social ;
- Promouvoir un cadre légal et/ou réglementaire en vue de prioriser l'accès des PME à la ressource ;
- Faciliter la mise en place de mécanismes de financement adaptés au statut et à la taille des PME/PMI et à leurs capacités financières (exemples : création d'un fonds de garantie et taux d'intérêt préférentiel) ;
- Appliquer un traitement fiscal différencié aux PME/PMI.

Aux partenaires financiers :

- Appuyer les initiatives de la CEEAC et des Etats en faveur des PME/PMI de la filière bois opérant dans la sous-région.

Aux PME/PMI :

- Poursuivre leur engagement et soutien à la mise en œuvre du processus APV-FLEGT et RBUE;
- S'organiser en plate-forme dynamique et respectueuse des principes de gouvernance.

Un Groupe de travail restreint, composé de représentants des parties prenantes (Etats, CEEAC, UE et PME/PMI) est mis en place pour assurer le suivi des recommandations.

Les Participants remercient les autorités camerounaises pour la qualité de l'accueil et l'appui à l'organisation de cet atelier.

Fait à Douala le 11 avril 2014

Les Participants.